L'accompagnement des migrants de retour au pays : un nouveau créneau pour les consultants sénégalais ?

Sylvie Bredeloup

▶ **To cite this version:**

Sylvie Bredeloup. L'accompagnement des migrants de retour au pays : un nouveau créneau pour les consultants sénégalais ?. S. Mazzella, D. Perrin. Frontières, sociétés et droit en mouvement : dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel, Bruylant, pp. 83-109, 2019, 978-2-8027-6330-7. ird-02879314

HAL Id: ird-02879314
https://ird.hal.science/ird-02879314

Submitted on 23 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS DE RETOUR AU PAYS : UN NOUVEAU CRÉNEAU POUR LES CONSULTANTS SÉNÉGALAIS ?

Sylvie BREDELOUP*

L'accompagnement des migrants en direction de leur pays d'origine constitue depuis plusieurs décennies un volet des politiques migratoires des États européens. L'idée même d'aide au retour, si on s'en tient à la seule politique migratoire française, a quasiment quarante ans. Les premières mesures ont été prises en 1977, trois ans après que le gouvernement a mis fin à la circulation des travailleurs migrants, adoptant une circulaire officialisant la suspension de la migration de travail. Cet arrêt de l'immigration économique légale s'est alors traduit par le développement d'une migration d'installation ainsi que d'un essor de l'immigration irrégulière. De manière paradoxale, c'est donc au lendemain de la prise de conscience du caractère pérenne du séjour en France des travailleurs migrants que de premiers dispositifs ont été élaborés avec, pour objectif, d'organiser le retour d'immigrés, considérés comme « indésirables ». Ces premières mesures ont été présentées à la fois comme une alternative au chômage des travailleurs réguliers et une alternative aux retours forcés des migrants irréguliers. Mais l'idéologie des droits de l'homme s'était renforcée depuis les années 1970, de sorte que les organisations en charge du refoulement se sont retrouvées dans l'obligation de maquiller leurs pratiques, en les inscrivant dans le cadre d'une relation d'aide, moralement plus admissible (1). Elles ont ainsi transformé la contrainte en opportunité, tout comme les migrants indésirables et potentiellement « expulsables » en acteurs à part entière de leur renvoi, sous couvert d'incitation au départ. Cette « institutionnalisation » des politiques publiques d'aide au retour s'est par la suite généralisée en Europe, sous-tendue par la volonté d'y réduire

* IRD (UMR LPED/AMU), LMI MOVIDA – Laboratoire mixte international de recherche « Mobilité, voyages, innovations et dynamiques dans les Afriques méditerranéenne et subsaharienne ».

(1) G. NOIRIEL, *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 355 p.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 83 15/03/2019 15:50:09

la présence étrangère, au prétexte d'un coût social de l'immigration, jugé trop élevé en période de crise économique. Inciter, encourager au départ, en activant les registres du développement et de l'humanitaire, a permis de reformuler positivement la contrainte, tout en continuant de soutenir des orientations de plus en plus restrictives.

Des travaux ont déjà montré qu'en dépit des nombreux ajustements opérés, les programmes d'aide au retour des migrants, mis en place par les instances nationales ou internationales, ne correspondaient pas nécessairement aux besoins ni aux réalités vécues par les migrants (2). D'autres recherches se sont employées à déconstruire les usages politiques de l'expertise, montrant comment le recours à des principes de rationalité économique dans la conduite des affaires publiques avait conduit à redéfinir notablement le modèle d'exercice du pouvoir, à transformer des enjeux politiques en problèmes techniques et à imposer une approche gestionnaire d'un certain nombre de questions de société (3), dont la migration (4). Mon propos aura ici pour objectif d'identifier les instances « expertes » qui ont été sollicitées au cours des dernières décennies par les pouvoirs publics, français essentiellement, mais aussi italiens et espagnols, pour assurer, au nom de l'efficacité et de la rationalité, l'accompagnement économique et social des migrants de retour au Sénégal. Dit autrement, la multiplication des dispositifs d'aide au retour, en lien avec le durcissement des politiques migratoires et la mise en place d'un plan d'action en matière de retour à l'échelle européenne, ont conduit les offices en charge de l'organisation des retours à déléguer cette activité à des experts nationaux, postulant qu'ils avaient les compétences

(2) A. Cansot et M. Vialle, « Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné », *Revue française d'administration publique*, n° 47, 1988, pp. 417-426 ; C. Daum, « Aide au retour et à la réinsertion volontaire au Mali, un bilan critique », *Hommes et Migrations*, n° 1239, septembre, 2002, pp. 40-48 ; J. Lombard et B. Ndione, « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 1, 2004, pp. 169-195 ; D. Gary-Tounkara, « La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne », *Politique africaine*, 2, n° 130, 2013, pp. 47-68.

(3) J. Chevallier, « L'entrée en expertise », *Politix*, 36, 1996, pp. 33-51 ; C. Robert, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n° 11, 3, 2003, pp. 57-78 ; R. Ogien, « La gouvernance ou le mépris du politique », *Cités*, vol. 4, n° 32, 2007, pp. 137-156.

(4) D. Bigo, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures et conflits*, n^{os} 31-32, 1998, pp. 13-38 ; M. Fresia, « Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut-Commissariat aux réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, 25, n° 3, 2009, pp. 167-190 ; M.-D. Aguillon, *Approche gestionnaire des migrations : lieux d'expertises et carrières d'experts. Le cas du Sénégal*, mémoire de Master 2 Recherche « Sociologie des mutations contemporaines » dir. S. Bredeloup et C. de Gourcy, Aix-Marseille Université, 2016, 132 p.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 84 15/03/2019 15:50:10

recherchées de type techno-psychologique pour remplir les objectifs techniques qui leur étaient assignés. Sur la base d'une quinzaine d'entretiens réalisés à Dakar, il s'agira d'expliciter de quelle manière le milieu de la consultance s'est structuré et transformé en un marché économique, pour occuper progressivement ce créneau de l'accompagnement des migrants rentrés d'Europe, après avoir rappelé l'évolution des dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion et les glissements conceptuels dont ils sont issus. À quelles conditions la migration peut-elle devenir une ressource pour ces entrepreneurs qui appuient ou encadrent les initiatives des migrants ? Regarder au plus près les parcours migratoires et professionnels de ces nouveaux « courtiers du retour » permettra enfin d'appréhender les présupposés idéologiques qui influencent la construction de leur discours sur les retours et leur dépolitisation.

1. L'aide au retour : une injonction renouvelée à travers des dispositifs disparates

Au fil des années, de nouveaux dispositifs se sont succédé, conduisant à ériger « l'aide au retour volontaire (5) » en outil privilégié de la politique migratoire française et à consolider la distinction introduite entre migrants réguliers et migrants irréguliers. Élaborés dans le cadre d'un Office national (6), en fonction des différents publics ciblés, ils ont été ensuite abandonnés les uns après les autres, en raison de leur efficacité limitée (7) ou encore à la suite d'un changement d'orientation politique, avant d'être à nouveau réaménagés. À partir des années 1990, l'immigration a été envisagée comme un vec-

(5) Une notion ambiguë qui, en définitive, a été préférée à celles de « reconduite volontaire » ou d'« éloignement aidé », employées un temps par le ministère en charge de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement créé sous la présidence Sarkozy (mai 2007-mai 2012).

(6) En 1945, l'État français a créé l'Office national d'immigration (ONI), rebaptisé, en 1989, Office des migrations internationales (OMI). En 2005, l'OMI a absorbé l'association Service social d'accueil des étrangers (SSAE) pour devenir une Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), sous tutelle du ministère du Travail et des Affaires sociales. À son tour, en 2009, l'ANAEM a été transformée en Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Depuis sa création, cette administration française a été chargée d'appliquer la politique de « retour volontaire » et de réinsertion des migrants.

(7) Dès 1988, l'OMI constate que ces dispositifs ont « accompagné des démarches individuelles, plus qu'elles n'en ont suscité » (A. Cansot et M. Vialle, « Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné », *Revue française d'administration publique*, n° 47, 1988).

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 85 15/03/2019 15:50:10

teur possible de développement pour le pays d'origine et le codéveloppement – qui était présenté officiellement comme le chemin le plus sûr pour favoriser la « solidarité active » avec les pays d'origine – était entendu dans la pratique comme un moyen déguisé de renvoyer les migrants (8). D'un côté, des incitations au retour ont été mises en place pour les travailleurs réguliers (Programme d'appui aux initiatives économiques des migrants [PAIM (9)], lancé en 2006 pour les travailleurs, Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement [PAISD] depuis 2005 impliquant autant les étudiants, jeunes diplômés que travailleurs). De l'autre côté, des alternatives à l'expulsion ont été proposées pour les migrants en situation précaire ou illégale (« Aide publique à la réinsertion » en 1984 qui restait conditionnée par le renoncement à la nationalité française des enfants et par la restitution de la carte de séjour du migrant ; « Assistance à la réinstallation dans le pays d'origine » pour les personnes soumises à l'invitation de quitter le territoire français (IQF) en 1991 ; Contrat de réinsertion dans le pays d'origine [CRPO] introduit en 1998 à l'attention du même public). L'aide au « retour volontaire » a été remise à l'ordre du jour à compter de 2005 et inscrite dans le cadre d'« Accords de gestion concertée des flux migratoires (10) ». Elle s'est transformée, les années suivantes, en un outil au service de la politique de reconduite à la frontière, en alternative au retour forcé (11). Le dispositif entré en vigueur en février 2013 a conforté cette vision politique, axée sur le retour des migrants en situation irrégulière ou de dénuement (aide au retour humanitaire ; aide au retour volontaire), mais a réduit substantiellement les montants des aides au retour, au prétexte d'une harmonisation à mener avec les autres États de l'Union européenne. Cette réforme, en revanche, comme la précédente, n'a pas précisé les conditions d'éligibilité de l'aide à la réinsertion ni les critères de financement des projets générateurs de revenus, proposés par les étudiants ou jeunes professionnels désireux de rentrer au pays. Le nouveau régime d'aide

(8) C. Daum, « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », *Revue internationale et stratégique*, n° 68, 2007, pp. 50-58 ; F. Gubert, « Incohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises », *Politique africaine*, n° 109, août, 2008, pp. 42-55.

(9) Le PAIM proposait une aide au montage du projet et un suivi pendant un an – assurés par un opérateur local – ainsi qu'une aide financière au démarrage de projets plafonnée à 7 000 euros.

(10) Des accords bilatéraux ont été signés ainsi avec le Bénin, le Sénégal, le Gabon, le Congo, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert.

(11) P. Chappart, « Les bureaux de l'immigration », *Plein Droit*, n° 91, 2011, décembre.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 86 15/03/2019 15:50:10

au retour (12) fixé en avril 2015 est dit « globalisé », dans le sens où il permet d'inclure à la fois des aides au retour et des aides à la réinsertion. Les aides au retour s'adressent aux personnes en situation irrégulière. En complément ou indépendamment, des aides à la réinsertion sont proposées à un public diversifié, le périmètre et la nature de ces aides ayant été reconsidérés. Outre l'aide à la réinsertion par la création d'entreprises qui existait déjà et qui concernait les jeunes professionnels ou candidats à l'entrepreneuriat, s'ajoute l'aide à la réinsertion par l'emploi pour les candidats au salariat et l'aide à la réinsertion sociale qui s'adresse aux déboutés du droit d'asile ou à des familles en situation irrégulière et/ou de vulnérabilité.

2. Derrière l'évolution des dispositifs, des glissements conceptuels explicites

La grammaire utilisée pour rendre compte de ces dispositifs a également évolué au fil du temps, empruntant à des univers de sens pluriels. Et ces innovations lexicales doivent être d'autant plus prises au sérieux qu'elles renseignent sur les glissements conceptuels, opérés sous couvert de modernité ou de renouvellement. Les mieux lotis ou les plus diplômés seront « appuyés » dans leur démarche, laquelle sera rebaptisée « initiative », quand ils décideront de rentrer au pays, alors que ceux qui sont « invités à quitter le territoire » ou plus expressément « obligés de quitter le territoire », une fois refoulés, obtiendront une « aide » pour rentrer, se réinsérer ou une « assistance » pour se réinstaller. Les premiers sont supposés en capacité de se prendre en charge, d'être acteurs de leur propre histoire migratoire, alors que l'autonomie de la décision et de l'action n'est pas pleinement reconnue aux seconds qui sont identifiés à partir de leur vulnérabilité supposée.

« Aide », « appui », « assistance », « accompagnement », tous ces termes, plutôt que de se substituer les uns aux autres, cohabitent et se superposent, même si la divergence du moment de leur apparition peut être révélatrice de problématiques spécifiques à une période donnée. L'utilisation du terme « assistance », par exemple, est apparue en France à la fin du XIX^{e} siècle (assistance publique),

(12) Fixé par un arrêté du ministère de l'Intérieur du 17 avril 2015 et entré en vigueur le 1er mai 2015.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 87 15/03/2019 15:50:10

renseignant sur la volonté de la société de soutenir les siens en difficulté, laquelle se distinguait de la charité et de la bienfaisance. Puis, au début du XX^{e} siècle, les termes d'aide et de protection se sont diffusés, en rapport essentiellement avec l'aide sociale à l'enfance et la protection des mineurs dans un contexte d'État providence, de confiance dans le progrès social. Aujourd'hui, la notion « d'aide au retour » des migrants se conjugue avec celle, plus *soft*, « d'accompagnement au retour », une formule empruntée initialement à la terminologie médicale (accompagner au mieux et au plus loin les mourants) et déclinée dans le secteur du handicap (les centres d'aide par le travail se sont dotés de services d'accompagnement et de suivi) avant de connaître une large diffusion dans les années 1980-1990 dans le milieu des travailleurs sociaux. Ce changement de paradigme est aussi à relier avec une autre manière d'exprimer les « problèmes sociaux ». Le langage de la souffrance a évacué celui du conflit (13). C'est aussi l'époque d'une plus grande incertitude quant à l'avenir, une période où la pauvreté et le chômage concernent des populations plus nombreuses et gagnant en hétérogénéité ; une situation qui aboutit à un renouvellement des problématiques sociales au sein des politiques publiques. L'exclusion devient alors une question centrale et l'accompagnement social, un moyen d'y remédier (14). Dans ce nouveau contexte, les premières mesures d'accompagnement social ont concerné le logement (loi Besson de 1990) puis l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi (circulaire de 1992 sur l'appui social individualisé) et, enfin, l'insertion économique. Contrairement à l'aide, l'accompagnement social présuppose une participation active des personnes en difficulté et se fonde, par conséquent, sur une démarche volontaire. Il repose sur une liberté d'action et un engagement réciproque. L'accompagnement s'inscrit par ailleurs dans une relation contractuelle et est limité dans le temps, contrairement à l'aide qui pouvait s'exercer dans la durée. Selon les travailleurs sociaux, « l'accompagnement social vise à aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion, et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité,

(13) J. Foucart, « Relation d'aide, fluidité sociale et enjeux symbolico-identitaires », *Pensée plurielle*, 2005/2, n° 10, pp. 97-117.

(14) C. De Robertis, « L'accompagnement : une fonction du travail social », *Revue française de service social*, décembre 2005.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 88 15/03/2019 15:50:10

de réciprocité et d'engagement de part et d'autre (15) ». Autrement dit, l'accompagnateur doit rester attentif au cheminement que l'accompagné s'est lui-même tracé et chercher avec lui, dans un moment partagé, la route pour y parvenir.

Transposée dans l'univers migratoire, cette notion connaît de nouveaux développements : le migrant rentré au pays dans le cadre d'une aide à la réinsertion sociale pourra éventuellement bénéficier d'un « accompagnement social », en complément d'une aide d'urgence matérielle et financière ; alors que celui à qui a été octroyée une aide à la réinsertion par l'emploi bénéficie d'un « accompagnement personnalisé ». L'adjectif « social » redéfinit le sens de l'accompagnement. Les migrants les plus précaires pourront solliciter « un bilan des besoins familiaux » sur « une durée déterminée », sans qu'on sache précisément qui pourra s'en charger techniquement et financièrement, alors que les étudiants ou jeunes professionnels bénéficieront de sessions de formation personnalisées, adaptées aux besoins du marché local de l'emploi. Les familles ou les individus rentrés dans le cadre de la première procédure, bien souvent, ne disposent pas de qualification spécifique leur permettant de rebondir professionnellement. « On leur prend en charge leurs billets d'avion, on leur distribue un petit pécule, mais cet accompagnement ne dure que six mois », explique la responsable de l'OFII (16) sans que les raisons ayant présidé à la fixation de cette durée soient justifiées. Six mois pour un migrant précaire ; douze mois pour un salarié. On aurait pu imaginer l'inverse. Comme dans d'autres secteurs, l'accompagnement social se caractérise par un appui très limité dans le temps. Mais les relations d'écoute, de réciprocité et d'engagement que suppose, en théorie, l'accompagnement ne semblent pas ici mobilisées : l'emploi du pronom impersonnel laisse à penser que le migrant n'apparaît pas comme un acteur à part entière. Les consultants qui n'ont pas encore procédé officiellement à ce type d'accompagnement en imaginent cependant aisément les contours, en lien avec leur propre expérience dans le domaine de la réinsertion économique. « La réinsertion sociale, c'est accompagner les gens qui reviennent, pour que, sur le plan social, ils puissent avoir une certaine stabilité. Il y a des gens qui

(15) B. Bouquet et C. Garcette, *Profession : assistante du service social*, Paris, éd. Maloine, 1998, 208 p.

(16) Entretien avec une responsable de l'OFII, le 21 janvier 2016.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 89 15/03/2019 15:50:10

n'ont plus de maison, qui sont obligés d'aller squatter chez des parents, il faut les scolariser, il faut les aider à peut-être trouver un travail sur la base de leur professionnalisation donc, tout ça, il faut les aider à se réinsérer sur le plan social (17). » On peut s'étonner que l'accompagnement social n'ait pas été envisagé comme un préalable, comme une opération transversale à tout projet de retour. À l'évidence, les retours d'évaluation des experts sur la question ont tardé à être pris en compte. « L'accompagnement du migrant ne s'arrête pas seulement aux questions de comptabilité, à la gestion des sous, mais l'accompagnement, c'est un tout, c'est psychologique aussi. Moi, combien de fois les gens sont venus ici dans ce bureau, le moral complètement à terre, le moral à terre ! Avec ces gens-là, vous ne pouvez pas parler de projets ou d'autre chose, il faut remonter le moral, leur faire comprendre qu'ils peuvent réussir, que tout le monde a eu ce genre de problèmes, pour reparler de projets (18). » Le consultant semble vouloir se transformer en psychologue.

3. Les « courtiers du retour » : qui sont-ils ?

L'implication des ONG dans ces dispositifs publics

À la fin des années 1990, les ONG ont été les premières structures à être approchées par l'OMI pour accompagner les retours en Afrique des migrants installés en France. Le GRDR (19) – en tant qu'ONG française de développement et membre du collectif GAME (Groupe d'appui aux micro-entreprises), espace de concertation et d'échange mis en place en lien avec les pouvoirs publics français – a été la première ONG à appuyer les retours de migrants sénégalais dans leur pays d'origine. À cette occasion, elle a capté l'essentiel des ressources mises à disposition pour ce travail d'accompagnement. Ce choix univoque a d'ailleurs été largement contesté par d'autres organisations de la société civile, notamment par ENDA-Tiers-Monde (20),

(17) Entretien avec un consultant (A.B.), le 5 janvier 2016.
(18) Entretien avec un consultant (A.L.), le 19 janvier 2016.
(19) Le Groupement de recherche et de réalisation pour le développement rural est une association internationale de solidarité de droit français créée en 1969 et travaillant sur le triptyque « migration-citoyenneté-développement » en Afrique de l'Ouest principalement.
(20) Organisation internationale à caractère associatif et à but non lucratif fondée en 1972 au Sénégal, qui a été transformée trente ans plus tard en un réseau d'associations autonomes.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 90 15/03/2019 15:50:10

mais aussi par des associations de migrants comme le FORIM (21), remettant en question ce monopole de fait.

Un consultant sénégalais travaillant alors pour le compte de l'ONG française GRDR se rappelle que ses collègues ne disposaient pas de toutes les compétences requises pour procéder à ces accompagnements ni de tous les moyens en hommes et en temps. « Le GRDR n'était pas vraiment une association prête à faire de l'accompagnement individuel comme ça, qui est extrêmement preneur en temps et qui demande un certain éloignement du métier initial du GRDR qui appuyait des dynamiques collectives des migrants, des villageois… L'accompagnement voulait dire qu'il fallait non seulement avoir une approche très économique, très entrepreneuriale, mais s'intéresser à des métiers comme le tourisme, comme le transport, comme la pêche, autant de choses sur lesquelles nous n'avions pas les compétences particulières… Je pense que le GRDR aurait dû plutôt se positionner sur le pilotage global de ce genre d'expériences, en ayant une fonction de conseil vis-à-vis de l'Ambassade et du MAE… Je pense qu'une fonction de conseil aurait été intéressante et éventuellement en fin de processus, évaluer un petit peu pour essayer de construire un peu de nouvelles orientations, comme à l'époque en tout cas, c'étaient de gros échecs. La réussite des migrants, on les comptait sur les doigts d'une main (22). »

Compte tenu de leurs contraintes et priorités, les responsables du GRDR avaient délégué l'accompagnement individuel des migrants de retour à un bureau privé (ACA) qui bénéficiait de financements américains de l'USAID. L'ACA avait donc mis à disposition du GRDR un consultant qui suivait les projets de réinsertion des migrants sénégalais dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la région de Dakar. « Confier l'accompagnement des migrants à un consultant, pour nous, c'était une sorte de confort ; on gagnait peu d'argent, mais on avait la maîtrise des choses sans pour autant les effectuer directement (23). » Plutôt que de faire part de leurs réserves vis-à-vis des procédures d'accompagnement, les consultants ont préféré déléguer l'activité à un tiers, pour ne pas perdre d'autres contrats plus intéressants financièrement.

(21) Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations dont le siège est en France.
(22) Entretien avec un ancien consultant du GRDR, le 25 avril 2016.
(23) Entretien avec un ancien consultant du GRDR, préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 91 15/03/2019 15:50:10

Un groupe de travail avait été mis en place à Dakar à l'initiative de l'OMI et du ministère des Affaires sociales auquel participaient le GRDR et l'Ambassade de France pour réfléchir à la manière d'accompagner les migrants de retour au Sénégal. Le consultant du GRDR revient sur le caractère à la fois expérimental et subversif du dispositif construit à une époque où les formes du raisonnement politique étaient encore plurielles : « C'était quand même un petit monde de gens qui se connaissaient… C'était quelque chose de très convivial avec une petite dose de militantisme derrière. Bon, nous, on n'était pas là pour réprimer les gens, pour contrôler où est-ce qu'ils vont, où est-ce qu'ils ne vont pas, est-ce qu'ils ont rendu leur carte (de séjour). On essayait de donner un peu de sens à tout ça, ce n'était pas d'un professionnalisme extraordinaire, même si le GRDR était impliqué, même si les pouvoirs publics français étaient impliqués, ce n'était pas d'un très grand professionnalisme (24). » Ce qui n'empêche pas le consultant de préciser que ces mêmes acteurs, en charge des questions migratoires au Sénégal, se devaient de travestir les objectifs de l'État français, d'occulter la dimension idéologique des choix opérés, en adoptant un nouveau discours technique pour les rendre plus supportables : « La question était : qu'est-ce qu'on peut faire pour que ça n'apparaisse pas seulement comme un contrôle des flux migratoires ? Donc, c'est un peu avec ce petit groupe-là qu'ils essayaient, disons, de préparer des possibilités d'accompagnement. » Si l'action publique ne semble pas encore être soumise au principe de l'efficacité, diffusé par les théories du management, néanmoins, elle a besoin de se référer à un nouveau lexique, de procéder à des ajustements techniques.

Les années suivantes, l'OMI s'est entourée de nouveaux « opérateurs », avec l'idée de tabler sur leur autorité pour éviter d'avoir à produire un argumentaire en termes politiques et pour légitimer les procédures adoptées. C'est ainsi que l'USE (25) (Union solidarité entraide), ONG sénégalaise qui travaillait essentiellement dans la vallée du fleuve Sénégal appuyant les projets de migrants, a été cooptée au sein du comité de pilotage du programme Fonds d'aide et de coopération (FAC) migration et développement au milieu des

(24) Entretien avec un ancien consultant du GRDR, préc.

(25) Ex-service œcuménique d'entraide, l'USE est née en 1985 et a été créée en partenariat avec la CIMADE (Comité inter-mouvement auprès des évacués).

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 92 15/03/2019 15:50:10

années 2000 (26). Elle a participé à la sélection de projets, a procédé à quelques « accompagnements sociaux ». Mais, après des débats houleux en interne, ses promoteurs ont décidé de se retirer du dispositif (27). La chargée de mission a estimé notamment que le comité portait davantage son attention sur le projet du migrant au lieu de s'intéresser à la personne et ses difficultés de réinsertion dans les meilleurs délais. « Ce qui m'a gêné, je n'en pouvais plus parce que ce sont des gens qui présentaient des projets et quand on arrive au comité de pilotage, on se mettait à examiner les projets, les gens faisaient des critiques, des commentaires sur des détails, donc ça traînait, la personne attendait, mais il y avait toujours des problèmes sur des petits détails, on faisait des remarques sur les montants… Ça prenait trop de temps, la personne se démoralisait et moi, personnellement, ça m'a usé. Sur les quatre personnes que j'ai suivies, il y en a trois qui sont reparties (en migration) et la cinquième, elle a pété les plombs… Moi, j'ai dit, on ne peut plus continuer (28). » L'offre de formation, notamment à la gestion comptable, était trop limitée dans le temps (trois jours) pour transformer des migrants souvent analphabètes en des entrepreneurs avertis, susceptibles de gérer de manière autonome leur projet. Il s'avérait par ailleurs difficile d'envisager qu'une personne, vivant dans la précarité ou encore sous le coup d'une mesure d'éloignement, puisse concevoir un projet réfléchi et viable dans l'urgence. « Celui qui fait 10 ans là-bas et qui revient, il ne connaît plus, il lui faut du temps pour se repositionner, pour se refaire (29). » Les membres de l'USE, en tant que militants des droits de l'homme, n'étaient pas non plus favorables au fait de conditionner l'aide au retour à la confiscation de la carte de séjour du migrant. Enfin, ils ont considéré que le financement (30)

(26) Le premier programme FAC a été mis en place par la France en 1992 au nom du développement, associant, à une aide financière individuelle pour le retour des migrants, des études de faisabilités des projets, un encadrement et un suivi prévus sur une année.

(27) L'USE vient à nouveau, en 2016, de poser sa candidature pour accompagner des projets de réinsertion sociale dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par l'OFII. Elle n'a pour l'instant qu'un migrant de retour à accompagner dans ses démarches. Il sera intéressant d'apprécier sur le moyen terme autant les raisons de cette nouvelle implication que leurs incidences sur le dispositif lui-même et les articulations avec les cabinets d'études (entretien avec l'assistance sociale, 8 décembre 2016).

(28) Entretien avec une chargée de mission de l'USE, le 12 février 2016.

(29) Entretien avec une chargée de mission de l'USE, préc.

(30) L'aide financière attribuée était modeste (14 000 francs français) parce qu'elle visait des petits projets à dominante « sociale » ; rapidement, le bénéfice de ce dispositif a été étendu à tous les ressortissants pouvant justifier d'au moins deux années de séjour consécutives en France afin de ne pas réserver l'aide au retour aux seuls étrangers en situation irrégulière, au risque sinon d'être assimilée à une prime à la clandestinité.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 93 15/03/2019 15:50:10

apporté par les autorités françaises était trop limité, à la fois pour monter un projet viable et pour rémunérer le travail de l'ONG. Le PAIM, par exemple, ne prévoyait qu'un suivi et un accompagnement durant la première année, sans prendre en compte les questions d'amortissement du matériel, de renouvellement des stocks. « Les gens du comité faisaient des remarques sur les montants, alors que, pour moi, 800 000-1 million, ce n'est rien du tout, soit on veut aider la personne à s'insérer et on fait vite ou bien (31). » Ici, il est intéressant de souligner qu'en dépit d'une matrice contractuelle imposée, les experts ne se conforment pas totalement au rôle technique qui leur est assigné et sont en mesure de contester les règles et procédures qui encadrent leur intervention, recouvrant leur rôle militant. « À ce moment-là, c'était comme aujourd'hui, c'est de la politique, c'était faire le plus possible pour que les migrants… en tou[t] cas que ceux qui bénéficient des projets, puissent revenir et ne plus repartir en France… Y a toujours des procédures administratives plus ou moins contraignantes, des choses qui [ne] sont écrites nulle part ; ce n'est pas seulement l'USE, mais plusieurs organisations qui ont revendiqué, les OSIM (32) réagissant aussi à cette question… Je ne suis pas d'accord avec le principe même d'opérateur, tu n'as pas de vision, tu exécutes. C'est le détenteur, le maître d'ouvrage qui va te dire : "voilà ce que je veux et tu es obligé de t'y conformer". L'USE, nous, on a une vision, une mission, des objectifs et vraiment tout ce qui n'entre pas dans cette vision et ces objectifs, même si c'est des milliards… en tout cas moi, personnellement, je ne veux pas (33). »

Les membres de l'USE ont pu adopter collectivement ce point de vue parce qu'ils bénéficiaient alors d'un appui à la fois idéologique et financier régulier de la part de la CIMADE, structure française prenant la défense des immigrés. Ce qui n'était pas le cas du GRDR :

« À l'époque, c'est vrai qu'on ne se gênait pas pour dire ce qu'on pensait, on essayait de ne pas être sur quelque chose qui est de l'ordre de la répression, ou de contrôler les flux migratoires, on avait un discours plus ouvert, plus large et, des fois, c'est vrai qu'on n'était pas en accord avec ce que voulait dire tel ou tel ministère, mais on était sur nos positions. Mais, en même temps, notre marge de manœuvre était relativement faible, ce n'est pas qu'elle était faible, mais nous

(31) Entretien avec une chargée de mission de l'USE, préc.
(32) Organisations de solidarité internationale issues des migrations.
(33) Entretien avec une chargée de mission de l'USE, préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 94 15/03/2019 15:50:10

tenions 80 % de nos financements des affaires étrangères et, à certains moments, on est un petit peu tenu parce que bon, même si c'est un financement pas très important pour le GRDR, il est en lien avec d'autres financements que nous octroie le ministère des Affaires étrangères ; on était totalement dépendant des Affaires étrangères, même si elles ne géraient pas les politiques de codéveloppement qui étaient gérées par les Affaires sociales qui, après, sont reparties au ministère de l'Intérieur (34). »

Le GRDR, comme d'autres structures associatives françaises, bien qu'ayant en principe pour objectif de défendre la cause des plus faibles, n'avait pas d'autonomie financière et, donc, restait une courroie de transmission de la politique française. À se demander si c'est le GRDR, en déléguant l'activité à un opérateur privé, et l'USE, en prenant ses distances vis-à-vis d'un dispositif jugé trop excluant, qui ont donné l'idée aux responsables de l'OMI de recourir plus systématiquement à des opérateurs privés ou si c'est l'environnement politique en cours de transformation qui explique ce changement de cap.

Le dispositif s'est donc encore métamorphosé dans le sens où les quelques ONG qui jouaient un rôle d'accompagnateur dans les projets individuels des migrants pour le compte de l'OMI/ANAEM ont elles-mêmes sollicité des consultants pour faire, à leur place, un travail jugé complexe, chronophage et faiblement efficace. Le GRDR l'avait sous-traité à l'ACA ; Cadre sans frontière Afrique international (CSFAI), une autre ONG créée à l'initiative d'un Français d'origine sénégalaise pour soutenir les projets des migrants aussi bien en Afrique qu'en France, s'est rapproché d'un juriste sénégalais qui avait exercé à Dakar comme consultant dans un cabinet d'études et d'accompagnement à la création d'entreprises. Ce consultant avait notamment travaillé précédemment dans un cabinet qui avait gagné le marché de la formation et de la réinsertion des cadres et employés licenciés des banques au Sénégal, dans les années 1990. Fort de cette expérience, ce consultant a alors créé, en 1997, Cadres sans frontières Afrique au Sénégal et, ainsi, a pu commencer ponctuellement l'accompagnement de migrants rentrés de France. Ce qui lui a permis l'année suivante de postuler auprès de l'OMI avec le statut associatif et d'être retenu parmi le *pool* d'experts. Et, depuis 1998, il intervient de manière continue en tant qu'expert. « Ça fait 17 ans, au moment

(34) Entretien avec un ancien consultant du GRDR, préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 95 15/03/2019 15:50:10

où je vous parle, que nous sommes dans le dispositif », nous faisait-il remarquer (35). Pourtant, à l'exception de ces quelques pionniers, la plupart des consultants ne sont pas issus du monde associatif, mais ont construit d'emblée leur carrière dans la consultance d'ingénierie de projet, un monde qui s'est aussi reconfiguré au seuil des années 2000.

Entrée en scène des bureaux privés d'études

Au début des années 1990, le milieu de la consultance au Sénégal regroupait un petit noyau d'experts, regroupés au sein de quelques filiales de gros cabinets internationaux, menant essentiellement des études comptables et financières. À mesure que l'environnement des affaires s'est transformé, les consultants exerçant dans ces cabinets ont pris leur envol, se mettant à leur compte ou travaillant au plus offrant. « J'ai commencé à travailler depuis le codéveloppement, il y a dix ans, pour l'OFII. À l'époque, j'étais dans un cabinet. À ce moment-là, j'hésitais à me lancer. Je travaillais en tant que chargé de mission de projet, j'étais consultant prestataire, donc j'ai eu en charge les choses du PAISD dans cette entreprise-là. J'ai réalisé beaucoup de projets et puis vous savez ce qui est excellent dans la prestation de services, le client n'a confiance que dans le prestataire, pas dans l'entreprise en fait… Alors, je me suis dit, je vais tenter ma chance, je vais me lancer en solo pour essayer de gagner des marchés PAISD et ça s'est fait dans les règles de l'art (36). »

La décennie suivante a coïncidé avec la naissance des programmes de développement agricole fondés sur la participation. Selon les consultants, ce sont les bailleurs de fonds internationaux – à l'instar de la Banque mondiale – qui ont souhaité contourner les États et leurs bureaux d'études, insatisfaits de leurs prestations et, en remplacement, s'appuyer sur le secteur privé et les ONG : « Ils disaient que toute l'aide qui était mise à disposition était dissoute sans qu'on en voie vraiment les impacts ou les résultats… donc, à travers le faire-faire, ils s'assuraient que le travail demandé était fait, parce que, derrière, il y avait le suivi, une évaluation… et là, nos cabinets sont intervenus dans le cadre de la mobilisation, l'organisation, les

(35) Entretien avec un consultant (M.D.), le 30 janvier 2016.
(36) Entretien avec A.L., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 96 15/03/2019 15:50:10

études de faisabilité des infrastructures et le suivi et le contrôle des travaux (37). » Des antennes ont même été créées dans les régions pour répondre à la demande. Cette refonte de l'expertise a donc coïncidé avec la disparition d'un certain nombre de sociétés nationales d'encadrement et de développement rural, qui avaient formé des cadres ayant une connaissance solide du monde rural, de l'animation et de l'encadrement. Ces experts ont pu ainsi se recycler dans le privé, proposant leurs services pour encadrer de nouveaux projets.

Aux gros cabinets ont alors succédé des petites structures de trois à cinq personnes qui, entrevoyant les opportunités de promotion, se sont professionnalisées et spécialisées notamment sur le créneau de l'accompagnement à la création d'entreprises. Et, dans ce cadre spécifique, l'accompagnement des migrants de retour est apparu comme un nouveau marché rémunérateur et potentiellement pérenne. « Moi, au début, c'est avec le cabinet P. que j'ai commencé à travailler dans la migration. J'ai vu que j'avais une opportunité de me spécialiser et maintenant quand j'ai vu que c'était un programme de long terme, j'ai essayé de pister ce marché-là pour faire ma place au soleil, en essayant de creuser ce domaine-là (38). »

Tous ces consultants se sont spécialisés sur des créneaux différents pour rester compétitifs et ne pas se faire ombrage.

« Ça ne veut rien dire, consultance en quoi ? Moi je suis dans le domaine du *marketing management*, et plus dans des domaines spécifiques, cabinet-conseil, formation, restauration, hôtellerie. J'ai un référentiel, je suis connu dans ce domaine-là… J'ai très vite compris que, dans le cadre de l'immigration, il fallait se spécialiser dans certaines données… J'évite de concurrencer les autres cabinets. Je ne vais pas dire que je vais tout faire. En voulant tout faire, on ne fait rien de bon (39). »

Les uns appuient la création d'entreprises ; d'autres assurent le *coaching* de dirigeants ou cadres, le « *leadership* de développement personnel ». Les uns avaient déjà eu le temps d'accumuler une solide expertise dans l'appui aux stratégies de développement des collectivités locales avant de se lancer dans l'appui aux migrants de retour, d'autres étaient reconnus dans la formation à la finance islamique, appliquée à la microfinance. D'autres encore avaient contribué activement à

(37) Entretien réalisé avec un consultant (C.P.), le 26 juin 2016.
(38) Entretien avec M.D., préc.
(39) Entretien avec M.D., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 97 15/03/2019 15:50:10

l'élaboration de politiques publiques tant au Sénégal que dans d'autres pays africains : « Je suis devenu un certain Monsieur PME. Est-ce que vous voyez un peu ? J'ai réalisé la stratégie de promotion et de développement de l'entrepreneuriat féminin en République centrafricaine, j'ai participé à l'élaboration de la charte communautaire des PME de l'UMEOA, euh… j'ai fait au moins une quinzaine de pays en Afrique et partout j'ai réalisé des missions soit en tant que conférencier animateur d'ateliers sur les PME ou bien études sur les services d'appui aux PME et j'ai eu à travailler pratiquement avec tous les partenaires techniques et financiers du Sénégal, que ce soit l'USAID, la coopération française, la coopération allemande (40). »

La comparaison avec la figure du médecin a été convoquée à maintes reprises par différents consultants pour insister sur leur polyvalence (c'est un généraliste) ou, à l'inverse, sur leur singularité (c'est un spécialiste).

« Le consultant, c'est comme un médecin ; il touche à tout. Dès qu'on sait soigner quelqu'un, on sait soigner tout le monde (41). »

« Le consultant, c'est comme un médecin, il ne peut pas déléguer ses compétences, ses connaissances, ce n'est pas possible au niveau de la réflexion, même si la formation, on délègue. La preuve, j'ai une formation qui a démarré à la Chambre de commerce, c'est quelqu'un qui fait ça, une personne-ressource pour le cabinet. Mais, quand il s'agit d'un diagnostic, d'une étude, ce n'est pas donné à n'importe qui de bien rédiger ; c'est moi qui le fais (42). »

Une hiérarchie s'instaure au sein même de ces cabinets d'études entre l'expert, référent qui a la responsabilité des résultats des études auprès du client, et l'expert sollicité spécifiquement pour l'étude en fonction de ses compétences techniques. « Il faut savoir comment ça fonctionne la consultance, on n'a pas besoin de recruter tout le monde. Il faut avoir le cœur du métier, deux experts avec qui on travaille en permanence. Puis, pour tout le reste, il faut travailler en partenariat, en *free-lance*… Quand on demande de faire un centre de santé, sur le plan architectural, il faut quelqu'un qui vous accompagne, mais pour coordonner le tout, vous pouvez le faire, l'évaluation financière aussi. Mais je ne peux pas me permettre de faire dix projets ; de calculer chaque fois qu'il y a un projet, je prends

(40) Entretien avec A.L., préc.
(41) Entretien avec C.P., préc.
(42) Entretien avec A.L., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 98 15/03/2019 15:50:10

les meilleurs experts dans le domaine, on finalise (43). » « Nous, on serait là pour la coordination, on traque les appels d'offres, on assure le montage des dossiers avec le savoir-faire des techniciens, des spécialistes… Le prestataire est là pour l'exécution et intervient quand le contrat est signé (44). »

Bitiku mbag ou le *rush* vers le métier de consultant

Au milieu des années 2000, on assiste à l'arrivée à Dakar d'une myriade de consultants en *free lance*, aux compétences et motivations contestées par les cabinets de la place. C'est aussi la période où nombre de bailleurs sollicitent de nouvelles évaluations et formations, par temps de décentralisation, et où, parallèlement, le chômage croissant des diplômés incite les plus téméraires à créer leur propre emploi. Pour ce qui concerne les accompagnements au retour des migrants, de nouveaux acteurs et programmes émergent, participant à la diversification de l'offre. En lien avec l'augmentation des traversées en pirogue dans la Méditerranée, les autorités italiennes et espagnoles développent des programmes d'aide au retour. La fondation espagnole CEPAIM, par exemple, a accordé des bourses d'un montant de 1 907 dollars à des migrants sélectionnés qui ont réalisé un plan d'affaires, suivi une formation en gestion financière et signé un document dans lequel ils s'engageaient à ne pas retourner en Espagne avant trois ans. L'Italie également, à travers le programme PLASEPRI (Plate-forme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (45)) signé en 2008 avec les autorités sénégalaises, visait également à augmenter la capacité du secteur privé sénégalais en incitant les Sénégalais vivant en Italie à contribuer au développement durable de leur pays d'origine. Dans une perspective comparable, le ministère des Sénégalais de l'Extérieur a mis en place pour la première fois en 2008 un fonds d'investissement pour les migrants, baptisé FAISE (Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur), qui permet, par exemple, chaque année, à une trentaine de migrants de retour de bénéficier de prêts de 9 540 dollars.

(43) Entretien avec A.B., préc.
(44) Entretien avec C.F., le 12 avril 2016.
(45) Un programme financé à hauteur de 17 milliards de francs CFA dans sa première phase.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 99 15/03/2019 15:50:10

La France a aussi révisé sa stratégie à l'endroit des migrants de retour. À compter de février 2007, les étudiants pouvant justifier d'au moins deux années de séjour en France au titre de leurs études sont devenus éligibles au dispositif de financement de l'OFII. Cette décision a considérablement modifié le profil des bénéficiaires : le nombre d'étudiants à en bénéficier s'est notablement accru au détriment des migrants retournés dans le cadre d'une aide au retour volontaire (ARV) qui se sont retrouvés numériquement marginalisés. Une politique du *brain gain* s'est mise en place au détriment d'une politique d'aide sociale. De même, les objectifs initiaux se sont transformés en un instrument financier d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes diplômés. C'est ainsi qu'au nom de la solidarité, le PAISD a commencé à financer des projets d'envergure. « On a quitté les projets "quincaillerie" pour des projets plus complexes avec des porteurs beaucoup plus qualifiés, mais aussi très jeunes, des étudiants qui ont mûri leur projet pendant leur spécialité en France (46) », nous expliquait l'assistant technique du PAISD à Dakar. Ces changements majeurs ont bien été enregistrés par les consultants qui travaillaient déjà pour l'OFII avant que de nouveaux consultants en saisissent également tout l'intérêt. « C'est vrai qu'avec le PAISD, on est passé à une autre dimension de l'accompagnement… Ça s'est professionnalisé ; ça changeait d'envergure, c'est un monde qui s'est élargi avec pas mal de partenariats institutionnels et un engagement, un ancrage à la primature (47). »

« Au début, les migrants qui rentraient, c'étaient vraiment des migrants, à la limite analphabètes. Bon ils parlaient français, mais ils n'avaient pas fait des études assez poussées, à la limite, ils avaient fait des études primaires. Mais, depuis 2010, on a vu que, maintenant, ce sont des cadres qui reviennent et dans le cadre de programmes avec la coopération française, donc dans ce cadre-là, nous avons accompagné pratiquement au moins six médecins qui sont revenus et qui ont créé des cabinets médicaux ici et qui fonctionnent très bien… Ce sont de plus en plus de jeunes qui ont fait des études, donc, qui reviennent (48). »

Du coup, le travail du consultant se trouve facilité : il est, en effet, plus facile d'accompagner des hommes et des femmes qui disposent

(46) Entretien avec un conseiller technique du PAISD, Dakar, 21 décembre 2015.
(47) Entretien avec un ancien consultant du GRDR, préc.
(48) Entretien avec A.L., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 100 15/03/2019 15:50:10

déjà de compétences techniques solides ; l'accompagnement a plus de chance de réussir, d'autant que les moyens dont disposent à la fois le migrant et le consultant ont notablement augmenté.

Cette nouvelle offre a conduit un nombre croissant de formateurs à se lancer sur ce créneau de l'accompagnement au retour des migrants. « Il y a une parabole en wolof qui dit, consultant *bitiku mbag*, consultant qui a tout son bureau sur les épaules, qui n'a pas d'adresse fixe, ni de bureau, mais tout est dans l'ordinateur, accroché à son épaule. *Bitiku mbag*, comparé au marchand ambulant, *mbag* en wolof, c'est "épaule". Nous, on est en concurrence par ceux-là, souvent c'est devenu un fourre-tout, le *bitiku mbag*, c'est plus le consultant qui n'a pas réellement le savoir-faire, mais qui se prévaut d'une certaine connaissance pour souvent faire du travail au rabais, parce qu'il est prêt à tout prendre, pour lui, c'est une question de survie (49). » « Maintenant, le domaine du conseil est assez étriqué avec la concurrence déloyale, je ne dis même pas des petits cabinets, des cabinets mobiles avec un cartable, ils viennent, là où la prestation doit être facturée à 5 millions, ils disent, moi je peux la faire à 1 million. Malheureusement, beaucoup d'institutions tombent dans ce piège ; c'est comme ça que j'ai aussi perdu un marché que j'avais depuis six ans (50). »

4. Parcours des consultants, parcours de « croyants »

Pour rester compétitifs, les cabinets d'études doivent aussi innover dans leur mode de fonctionnement. Les uns travaillent à accroître leur notoriété, en étant visibles auprès des instances de formation reconnues (grandes écoles, Chambre de commerce) ou dans les médias. « Moi, j'ai choisi une stratégie commerciale qui fait que je suis connu, j'ai travaillé avec l'Agence pour le développement et l'encadrement des PME, ils avaient beaucoup d'événements et, à chaque événement, la presse parlée, écrite, télévisée était là et je prenais la parole, donc les gens me voyaient… Donc vous voyez, ça me donne un poids qui permet de dire que ce Monsieur, c'est un expert, et tout ce qui tourne autour de l'entreprise, de la PME, de manière générale, je connais. Ces gens savent ce dont je suis capable. C'est ça qui fait

(49) Entretien avec C.P., préc.
(50) Entretien avec M. D., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 101 15/03/2019 15:50:10

la différence. Pourquoi j'ai publié le nouveau manuel ? Parce qu'il y a trop de cabinets. Les bons spécialistes, ils publient, et j'ai sorti la 2e édition pour dire aux gens, l'expert est là (51) ! »

D'autres, encore, tablent sur la reconnaissance de ceux qu'ils ont formée et sur leur esprit d'initiative : « Il y a un bon nombre de personnes qui occupent des postes à hautes responsabilités aujourd'hui au niveau du pouvoir au Sénégal ; je crois qu'elles me sont souvent redevables parce que j'ai aidé ces personnes, j'ai pu les accompagner, les aider jusqu'à ce jour, elles ont pu atteindre leurs objectifs… Quelqu'un qui est depuis vingt-deux ans dans la consultance, il me dit, tout le monde parle de vous, on vous sollicite partout, euh, c'est quoi votre secret ? Je leur dis, c'est la formation, en un temps record, si vous formez tous les cadres, tous les dirigeants, automatiquement quand ils ont des missions, ils pensent à vous et vous, quand vous avez des missions, vous pensez à les solliciter (52). »

Tous insistent sur le caractère chronophage de leurs activités et le stress qu'elles procurent. « Tout le jour, je suis en train de courir. » « C'est un métier fatigant. Écoutez-moi, j'en suis à mon deuxième divorce. C'est terrible, mes femmes ne comprennent jamais parce que souvent vous êtes au bureau à 23 heures. Nous, on ne connaît que les délais et puis on travaille souvent sous pression. Bon, vous arrivez à la maison, vous êtes irritable, quand on vous critique, vous explosez… Le respect des délais, c'est fondamental… Je dis toujours, je taquine, une robe de mariée, même si elle est cousue d'or, si elle est livrée le lendemain du mariage, elle n'a plus de valeur (53). »

La grande majorité des consultants interrogés cumulent de solides formations, réalisées à la fois au Sénégal et à l'étranger, à l'université ou dans des grandes écoles (École supérieure polytechnique à Dakar, Sciences politiques à Aix-en-Provence ou Toulouse, Centre d'études diplomatiques et stratégiques de Paris). Ils ont obtenu des diplômes supérieurs en droit des affaires, administration, finance, éducation financière, *marketing*, géographie au Sénégal, en sciences politiques, en relations internationales, en diplomatie en France. Seuls quelques-uns mettent en avant leurs responsabilités passées au sein d'associations de migrants pour justifier de leur intérêt actuel pour cette population particulière.

(51) Entretien avec A.L., préc.
(52) Entretien avec A.B., préc.
(53) Entretien avec M.D., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 102 15/03/2019 15:50:10

La mission des consultants, le plus souvent, se décompose en deux étapes. Elle consiste alors, lorsque le migrant est de retour, à étudier son projet, à réaliser son étude de faisabilités, à mettre en œuvre son *business plan*, à le former soit à la création d'entreprises, soit à la maîtrise des outils de gestion. Quand le migrant est absent, le recours aux NTIC permet d'amorcer les échanges et le travail. C'est l'étape la plus intéressante sur le plan financier pour le consultant. La deuxième étape consiste en un suivi pendant un an après le démarrage, en une activité de conseil, difficile à canaliser par le consultant. « Le migrant en tant qu'opérateur économique peut nous saisir à tout moment pour dire "Je veux faire ceci, après qu'est-ce que vous en pensez ? Quel conseil me donnez-vous sur telle ou telle décision que je veux prendre ?" Donc de temps en temps, nous allons sur place voir comment fonctionne l'activité (54). » Pour éviter que les consultants ne retiennent que la première étape, le bailleur propose un *package*.

Au-delà de cette construction d'un dispositif en deux étapes se cache un discours bien rodé, repris *in extenso* par les consultants, devenus de véritables courroies de transmission des politiques migratoires européennes. Ils reprennent à leur compte, quasiment en tous points, les catégories instituées par leurs commanditaires ainsi que leurs présupposés. Tout d'abord, la réinsertion économique au pays est présentée comme dépendante de l'aide extérieure qui est apportée aux migrants. Or des travaux ont montré, notamment dans la région de Kayes au Mali, que le pourcentage d'échecs était plus élevé parmi les migrants qui avaient bénéficié d'une aide à la réinsertion économique à leur retour de France que parmi ceux qui s'étaient réinstallés sans aide aucune (55). Les relations de causalité entre migrations et développement sont par ailleurs posées comme évidentes. « Nous avions comme mission cette formation en éducation financière qui devait inciter les Sénégalais de l'extérieur, compte tenu du volume impressionnant d'argent qui est envoyé chaque année au pays, qui frise presque les 800 milliards. Il a été question de les sensibiliser et de les orienter vers l'investissement productif, et ce faisant, les amener à contribuer au développement du pays (56). » De même que le

(54) Entretien avec C.P., préc.

(55) J. Lombard et B. Ndione, « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 1, 2004, p. 186.

(56) Entretien avec O.D., le 11 avril 2016.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 103 15/03/2019 15:50:10

retour au pays est présenté comme un devoir auquel personne ne devrait déroger.

La majorité des consultants insistent pourtant sur leur recherche d'indépendance, laquelle justifierait ce choix pour la consultance. « J'ai toujours été celui qui a toujours voulu aller par ses propres moyens, être libre. Moi, je n'ai jamais travaillé comme employé, à temps plein pour quelqu'un. La Sonatel m'a pisté pendant deux ans pour que je devienne le responsable *marketing* opérationnel, mais j'ai refusé. Tigo (57) également : la même chose. Moi, j'ai toujours été consultant. Parfois c'est dur, mais je préfère garder ma liberté… Et puis arrivé à un moment, je vais faire mon petit bonhomme de chemin, pourquoi enrichir les autres (58) ? » Mais, quand on analyse la manière dont ils reprennent à leur compte les diktats de leurs commanditaires, on peut s'interroger sur le sens de la liberté prônée. « Souvent, on fait de tout, on va même au-delà de ce qu'on attend de nous. » Quelques-uns parmi eux ont bénéficié d'une formation dispensée par l'OFII ou le PAISD avant d'ouvrir leur cabinet, de sorte qu'ils sont en mesure, mieux que quiconque, de diffuser avec fidélité les messages qu'on leur a assénés. Certains s'efforcent cependant d'élargir leur clientèle pour moins dépendre d'un seul commanditaire.

Le malaise rencontré par les migrants à leur retour au pays légitime l'action du consultant. Ce dernier présuppose que les migrants, quels qu'ils soient, ont perdu leurs repères, ont oublié les codes du pays et qu'il est de leur devoir de les « reconnecter à la vie africaine ». Il ne semble pas pouvoir envisager d'autres registres d'action de la part des migrants qu'une conformité à la norme. Cet accompagnement est présenté comme nécessairement salutaire pour ceux qui rentrent, et jamais pressenti comme une possible manipulation, permettant de préserver l'ordre local sédentaire. Le caractère potentiellement politique, idéologique de cette action est transformé en une opération strictement technique : aide à la réinsertion ou encore *coaching*, dernier avatar dans la *novlangue* technocrate. « Beaucoup d'Africains, d'une manière générale, qui sont partis, sont souvent déconnectés et c'est là où un spécialiste de l'accompagnement des migrants est intéressant, car nous, on connaît la France. Bon, je n'ai

(57) Tigo est un opérateur téléphonique tout comme la Sonatel, présents tous les deux en Afrique de l'Ouest.
(58) Entretien avec M.D., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 104 15/03/2019 15:50:11

jamais habité en France, j'y vais en mission, j'ai dû y aller peut-être vingt fois. Nous connaissons comment les gens vivent là-bas, nous connaissons les réalités de là-bas et nous connaissons les réalités d'ici. Accompagner un migrant qui rentre, c'est différent de l'accompagnement d'un local. Car le local, il connaît les réalités du pays, il est là, il sait comment ça se passe. Or, des fois, le migrant, il a une double culture. Il a la culture d'origine, il a la culture du pays d'accueil et généralement, quand ils reviennent, les premiers mois, ils privilégient la culture du pays d'accueil… Il faut leur réapprendre à vivre ici (59). »

Le migrant n'est plus considéré comme un acteur de sa propre vie, on ne lui reconnaît pas la capacité de rebondir seul, de se confronter à sa propre histoire, de prendre son temps pour renégocier sa place dans une société qui s'est aussi transformée et qui ne l'accueille pas nécessairement, de reconsidérer son horizon de références en lien avec les multiples expériences qu'il a accumulées. En revanche, son compatriote devenu consultant s'est persuadé tout seul ou a été convaincu par son commanditaire qu'il possédait les compétences techniques suffisantes pour faire rentrer rapidement le migrant dans l'ordre établi. « Appuyer l'accompagnement de ces Sénégalais qui reviennent de l'étranger, parfois c'est plus difficile parce que ces gens-là ont beaucoup de diplômes, ils sont habitués à un cadre de vie qu'ils croient retrouver automatiquement alors que ce n'est pas possible. Hein ! Il faut faire des concessions, bon, il faut revoir parfois même à la baisse les propositions de salaire et tout ça, voilà et ça, il faut leur faire comprendre, il faut les *coacher*. Voilà (60). » Une fois de plus, c'est au migrant de se conformer à la société qu'il a quittée, sans jamais que le consultant ne s'interroge sur les qualités d'hospitalité des lieux de retour. Le migrant est stigmatisé *a priori* comme appartenant à une population à problèmes et le discours moralisateur prend valeur d'évidence. « Il faut leur expliquer qu'il y a des réalités sociales, le Sénégal, ce n'est pas Genève, ce n'est pas Paris, donc il y a des réalités qu'il faut accepter. » « Faut dire la vérité, vivre au Sénégal comme des *toubabs*, ce n'est pas possible… Il faut s'intégrer et surtout ne pas chercher à juger ou changer les comportements des gens, mais faire avec (61). »

(59) Entretien avec A.G., le 18 décembre 2015.
(60) Entretien avec A.B., préc.
(61) Entretien avec A. L., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 105 15/03/2019 15:50:11

Si les migrants ne parviennent pas à s'adapter aux réalités du pays d'origine, c'est de leur faute et non celle de la société qui n'est plus disposée à les accueillir ou les reconnaître (62). L'expérience du décalage ne permet pas ici d'estimer le chemin accompli. Les migrants de retour deviennent seuls responsables de leur mal-être et leur réinsertion avortée interprétée sur le mode de la culpabilité. Comme le faisait remarquer Ulrich Beck : « dans un contexte d'individualisation, ce qui, auparavant, était surmonté collectivement comme un destin de classe doit être de plus en plus pris en charge individuellement comme une défaillance personnelle (63) ».

L'exemplarité reste la technique la plus utilisée par les consultants : je l'ai fait avant vous, alors je suis en mesure de vous comprendre mieux que quiconque. Les commanditaires ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à en (dé)former quelques-uns, susceptibles ensuite de diffuser avec efficacité les normes souhaitées. « Je crois que je suis un exemple type donc. Je pourrais partager mon expérience hein, voilà, en dehors de l'aspect purement professionnel… La première étape, c'est la mobilisation des experts pour réaliser, en tant que Sénégalais évoluant en France et ayant des activités là-bas, revenir pour aider des programmes. Puis la deuxième étape, je rentre au Sénégal, dans le cadre du retour. Volontaire et là, avec l'ANAEM, j'ai été accompagné pour la création de mon cabinet. Puis ça a commencé à très bien marcher, je suis passé à l'étape 3, on me confie l'appui à l'investissement, à la réinsertion économique et sociale des Sénégalais de la France, qui reviennent. Donc est-ce que c'est volontaire ? Est-ce que c'est politique (64) ? »

Le retour au pays, qui pourrait être une éventualité dans le champ des possibles, est ici posé comme un devoir moral incontournable ; il est naturalisé. « Nous leur faisons comprendre que le pays d'accueil n'est jamais un pays de vie éternelle et par exemple nous donnons souvent l'exemple de la Mauritanie et du Sénégal, des gens qui, pendant vingt ans, trente ans, avaient bâti une fortune et sont rentrés les mains vides. » Les consultants jouent sur les peurs : peur de l'échec, peur du déshonneur si le migrant ne rentre pas glorieux. Dit autrement, les consultants en tant que sous-traitants des instances

(62) C. De Gourcy, « Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement », *REMI*, vol. 23, n° 2, 2007.

(63) U. Beck, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, CNRS et CRSHC, 46/2001, p. 15.

(64) Entretien avec A.B., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 106 15/03/2019 15:50:11

publiques sont les premiers acteurs de cette « gouvernementalité par l'inquiétude (65). » « Le Gabon a expulsé récemment des Sénégalais qui n'avaient pas de papiers et ils avaient des biens là-bas. On leur donne ce genre d'exemples pour leur faire comprendre qu'il vaut mieux investir au pays, quand vous avez un problème, vous rentrez et vous trouvez vos biens. On a vu récemment à la télé, ils n'avaient que le *boubou* qu'ils portaient sur eux. Ils sont revenus malheureux… Nous, quand nous allons dans ces pays, nous voyons des Sénégalais qui ont fait fortune, qui ont des maisons là-bas. Mais, un beau jour, tu risques de tout perdre, on essaie de les sensibiliser sur ces aspects-là. Les gens quand ils sont bien dans un pays, ils pensent qu'ils vont mourir là-bas (66). » « J'ai vu des docteurs là-bas qui font la plonge dans les restos, mieux vaut rentrer au Sénégal et chercher à faire autre chose, que de rester à faire des petits boulots, à garder des cimetières, à être gardiens dans les supermarchés, alors que vous avez un diplôme que vous pouvez valoriser au Sénégal (67). »

Conclusion

Les cabinets-conseils qui ont fait florès à Dakar ces dernières années sont devenus les lieux de passage obligés des migrants rentrés d'Europe. Ils sont sollicités et mis en concurrence par des structures publiques en charge de la gestion des migrations, qui, dans un contexte d'incertitudes croissant, préfèrent déléguer les mesures d'accompagnement et de formation à des opérateurs privés plutôt que de poursuivre la collaboration avec des structures associatives plus militantes, moins gérables. Mais ces consultants – par le biais de diverses tactiques – s'efforcent d'appuyer les projets les plus porteurs plutôt que de prendre en charge l'accompagnement social des plus précaires. Reprenant fidèlement à leur compte les discours moralisateurs et présupposés idéologiques de leurs commanditaires, devenant en quelque sorte des auxiliaires de sécurité, ils contribuent à annihiler tout effet potentiellement perturbateur des migrants sur l'ordre local sédentaire, sous couvert d'opérations de contrôle posées comme strictement techniques. Les migrants sont considérés comme

(65) D. Bigo, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *op. cit.*
(66) Entretien avec A.L., préc.
(67) Entretien avec A.G., préc.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 107 15/03/2019 15:50:11

seuls responsables de l'échec comme de la réussite des entreprises qu'ils initient à leur retour au pays, les consultants comme les principaux chefs d'orchestre sur cette scène dépolitisée et l'accompagnement au retour érigé en norme d'intervention ordinaire. Il sera intéressant à l'avenir d'apprécier dans quelle mesure l'implication renouvelée d'une ONG sénégalaise dans l'accompagnement social des migrants précaires rentrés au Sénégal peut rebattre les cartes et réinjecter du politique et du conflit dans un milieu savamment technicisé.

Références bibliographiques

AGUILLON, M.-D., *Approche gestionnaire des migrations : lieux d'expertises et carrières d'experts. Le cas du Sénégal*, mémoire de Master 2 Recherche « Sociologie des mutations contemporaines », dir. S. Bredeloup et C. de Gourcy, Aix-Marseille Université, 2016, 132 p.

BECK, U., « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques*, CNRS et CRSHC, 46/2001, pp. 15-25.

BIGO, D., « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures et conflits*, n^{os} 31-32, 1998, pp. 13-38.

BOUQUET, B. et GARCETTE, C., *Profession : assistante du service social*, Paris, éd. Maloine, 1998, 208 p.

CANSOT, A. et VIALLE, M., « Les dispositifs d'aide à la réinsertion dans le pays d'origine : un bilan raisonné », *Revue française d'administration publique*, n° 47, 1988, pp. 417-426.

CHAPPART, P., « Les bureaux de l'immigration », *Plein Droit*, n° 91, 2011, décembre.

CHEVALLIER, J., « L'entrée en expertise », *Politix*, 36, 1996, pp. 33-51.

DAUM, C., « Aide au retour et à la réinsertion volontaire au Mali, un bilan critique », *Hommes et Migrations*, n° 1239, septembre, 2002, pp. 40-48.

DAUM, C., « Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse », *Revue internationale et stratégique*, n° 68, 2007, pp. 50-58.

DE GOURCY, C., « Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement », *REMI – Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n° 2, 2007.

DE ROBERTIS, C., « L'accompagnement : une fonction du travail social », *Revue française de service social*, décembre 2005.

FOUCART, J., « Relation d'aide, fluidité sociale et enjeux symbolico-identitaires », *Pensée plurielle*, 2005/2, n° 10, pp. 97-117.

FRESIA, M., « Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut-Commissariat aux réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, 25, n° 3, 2009, pp. 167-190.

GARY-TOUNKARA, D., « La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne », *Politique africaine* 2, n° 130, 2013, pp. 47-68.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 108 15/03/2019 15:50:11

GUBERT, F., « Incohérence des politiques migratoires et de codéveloppement françaises », *Politique africaine*, n° 109, août, 2008, pp. 42-55.

LOMBARD, J. et NDIONE, B., « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes) », *REMI – Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 1, 2004, pp. 169-195.

NOIRIEL, G., *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 355 p.

OGIEN, R., « La gouvernance ou le mépris du politique », *Cités*, vol. 4, n° 32, 2007, pp. 137-156.

ROBERT, C., « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n° 11, 3, 2003, pp. 57-78.

318920HIS_FROSOC_CS6_PC.indd 109 15/03/2019 15:50:11